

Consignes pour la lettre d'acceptation du professeur

La lettre d'acceptation doit contenir les informations suivantes :

- Nom de l'étudiant et programme envisagé
- Bref rappel de la formation de l'étudiant avec sa formation en cours (surtout si le candidat termine sa formation pour laquelle il n'a pas les relevés de notes), ses points forts incluant les notes nécessaires à l'admission*
- Thème de la recherche ou titre provisoire et adéquation avec les objectifs du programme d'étude visé
- Adéquation du projet aux compétences de l'étudiant et des ressources du laboratoire
- Présence éventuelle d'une codirection / cotutelle et plus-value pour la formation de l'étudiant
- Ressources (confirmées et anticipées) à disposition de l'étudiant** afin de terminer le programme dans les durées « normale » (2 ans et 4 ans pour la MSc et le PhD)
- Stratégies de mitigation tant pour pallier les faiblesses de l'étudiant que les ressources non confirmées ou les contraintes contextuelles (*e.g.* covid-19)

* Si les notes sont inférieures à 3.0/4.3 ou équivalent (des guides d'équivalence existent, se renseigner auprès de la TGDE des cycles supérieurs ou du responsable du comité des études supérieures), le professeur doit faire un plaidoyer qui sera utilisé par le responsable du comité des études supérieures puis par le vice-doyen au Sciences de la Santé pour défendre la candidature aux ESP.

** Considérant l'impact d'un bon financement des études pour la réussite des étudiant.e.s, il est fortement recommandé de prévoir un financement pour l'étudiant dès l'admission, d'en discuter dès les premières rencontres et d'en consigner les détails (sources de financement) dans la lettre d'admission.